


TOUS LES CHIFFRES des séries belges

 Fort du succès (international) de *La Trêve* et *Ennemi Public*, le Fonds séries belges développe 17 projets pour la RTBF !

► Bien des choses ont changé depuis le premier appel à projets, en 2013, initié par le Fonds FWB-RTBF naissant ! Le 26 août dernier, de nouvelles conditions de dépôt de projets étaient publiées. Certaines motivées par le succès (lire ci-contre) des deux exemples à suivre *La Trêve* et *Ennemi public*. Le point, en chiffres qui donnent le tournis...

■ **275.000 euros** : le nouveau coût, moyen global (comprenant donc l'intervention du Fonds et les autres apports), de production d'un épisode d'une série belge. Il était, avant l'été, fixé à quelque 250.000 €/épisode. Un budget indicatif moyen de 330.000 euros a aussi été fixé pour la production d'une deuxième saison.

■ **20 %** : le budget global prééta-

bli peut être gonflé, sous certaines conditions, pour atteindre 330.000 euros maximum par épisode. Un dépassement de 20 % par rapport aux 275.000 euros, autorisé selon "le sujet développé", nous explique Ariane Meertens, responsable des séries belges à la RTBF. "On laisse une fourchette. Une série procédurale se déroulant dans des bureaux justifiera moins de dépenses qu'une série avec des courses-poursuites en extérieur."

■ **117.600 euros**: c'est le montant versé par le Fonds pour produire un épisode d'une série devant en compter dix. Soit au

total 1.176.000 euros d'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour mettre sur pied une nouvelle série belge, une fois que le pilote (épisode test) a été validé (les étapes d'écriture ont bénéficié d'un apport de 200.000 euros au préalable).

■ **3 ans** : c'est le délai dont bénéficie le producteur dont la série aurait été vendue à l'étranger

pour utiliser l'argent gagné par le Fonds. Il peut utiliser ce montant pour développer une suite, ou un autre projet, endéans les 3 ans. Faute de quoi l'argent sera utilisable par tous les producteurs bénéficiant du Fonds.

■ **15** : sur les deux premiers appels à projets, 15 (sur 20) n'ont pas abouti ! Ce qui a été couché sur papier ne sera pas transformé en fiction télé.

Aujourd'hui, 17 nouvelles séries sont en cours de développement (grâce à un apport du Fonds de 35.000 euros pour chaque projet), dont 13 en écriture et une en tournage. Peu de chance que 17 nouvelles séries belges débarquent sur la RTBF d'ici à 2018.

Ch. V.

550.000 € de plus pour les saisons 2 de *La Trêve* et *Ennemi public* !

BRUXELLES C'est l'une des grandes fiertés de l'année écoulée : le succès des deux premières séries nées du Fonds Fédération Wallonie-Bruxelles et RTBF, *La Trêve* et *Ennemi Public* (qui vient de recevoir un nouveau prix à Berlin) a dépassé nos frontières. La première était diffusée il y a quelques semaines sur France 2, la seconde le sera prochainement sur TF1. Des séries belges rachetées par la France, cocorico ! Mais à quel prix ? Les budgets, top secrets, varient au cas par cas. Par contre, les euros amassés par les producteurs et par le Fonds ne vont pas dormir. Ils contribueront au développement de saisons 2, réalisées dans de bien meilleures conditions. L'argent ainsi récolté par le Fonds FWB-RTBF lors de la vente de *La Trêve* et d'*Ennemi Public* est réinjecté... dans un nouveau budget dédié à la fabrication d'une suite à ces deux séries, actuellement en cours d'écriture. Soit 55.000 euros (une moyenne) sup-

plémentaires par épisode – un peu plus de 550.000 € pour l'entièreté de la saison –, qui font du bien au moral des troupes.

Il y avait, en effet, eu quelques grincements de dents du côté des acteurs (Yoann Blanc, héros de *La Trêve*, avait déclaré être partant pour une 2^e saison mais dans de meilleures conditions) et des techniciens après le tournage de la première saison. Le travail et la réussite des équipes des deux séries policières belges seront donc récompensés. Mais il faut rester prudent. "Il faut permettre au système d'être pérenne. La Belgique reste un petit pays et les acteurs belges ne peuvent pas bénéficier des mêmes salaires que les acteurs français", nous glisse Ariane Meertens, la responsable des séries belges RTBF.

Ch. V.

SUR LE TOURNAGE de la nouvelle série belge...

▣ Changement de genre avec la prochaine série, *e-Legal*, sur la cybercriminalité, prévue au printemps 2017 sur la RTBF

► Ils tournent depuis le 12 septembre dernier en région bruxelloise. Fin décembre, ils afficheront au compteur 70 jours de tournage, pas un de plus. C'est une des règles strictes de la charte, à laquelle la série *e-Legal* - attendue sur les écrans de la RTBF au printemps prochain -, n'échappe pas. Le temps, c'est de l'argent.

Ce qui n'empêche pas Rosanne Van Haesebrouck, la productrice, ainsi que les créateurs d'*e-Legal* de voir les choses en grand avec de petits moyens ! 99 (!) acteurs au casting (dont Gabriel, le dernier Belge de *Kohlanta* dans la peau d'un flic) de ces dix affaires de cybercriminalité. Rosanne Van Haesebrouck, qui se cachait notamment derrière la série *À tort ou à raison* (avec Bernard Yerlès et Alexandra Vandernoot) est une adepte du genre judiciaire. Elle compose aujourd'hui avec de nouvelles contraintes.

À l'époque, *À tort ou à raison* avait pris pour décors le palais de justice (place Poelaert) de Bruxelles. Cette fois, il faut installer l'équipe au sein de la justice de paix d'Anderlecht, faute au nouveau président du tribunal qui refuse désormais tout tournage de fiction place Poelaert, nous dit-on. Une décision prise bien avant que la menace terroriste ne se fasse aussi pressante...

Avec *e-Legal* (et celle qui suivra, *Unité 42*) les séries belges passent du rayon policier à celui de... l'anticipation criminelle : le cabinet de (jeunes) avocats, mené par une brillante magistrate (Olivia Harkay) qui engage à ses côtés sa demi-sœur ex-hackeuse (interprétée par Raphaëlle Bruneau, vue notamment dans la série française *P.J.*), traite de criminalité 2.0.

UNE THÉMATIQUE encore très peu abordée en télévision fran-

cophone et qui avait donné du fil à retordre à une nouvelle équipe d'*Experts* américains (*CSI : Cyber*).

L'épisode d'*e-Legal* tourné ces jours-ci devancerait même l'actualité : un petit génie de l'informatique crée une application pour tracer les délinquants sexuels. En Belgique, il n'existe pas de registre de délinquants sexuels. Il est entendu par la justice pour s'être substitué à la loi. La scène de tribunal est bluffante de réalisme. C'est l'effet recherché : pour ne pas commettre d'impair, une avocate a été engagée comme consultante sur la série. "Pour avoir ce langage construit et écrit comme le font les avocats", nous expliquent deux des auteurs. Lundi matin, l'avocate/consultante a même troqué sa vraie blouse pour jouer les figurantes dans l'épisode...

Ch. V.